



marque déposée

LE LIEN

Bulletin de liaison et d'information de
L'ASSOCIATION DES
SOPHROMAGNETISEURS

_____ A. D.S. _____

novembre 2004

N° 8

DIMANCHE 23 janvier 2005

ASSEMBLEE GENERALE
_____ de l' A.D.S. _____

Il est toujours utile de rappeler l'importance que revêt l'Assemblée Générale de toute association. Si cette réunion permet de mettre en application les décisions concernant le fonctionnement et l'évolution de l'association, elle constitue également un lien concret par la rencontre des adhérents et sympathisants.

Il est bon de rappeler aussi que l'A.D.S. est composée de trois catégories d'adhérents :
ceux qui sont titulaires du diplôme de sophromagnétiseur,
ceux qui sont en cours de formation
et les sympathisants qui s'intéressent à cette méthode.

Tous sont convoqués à l'Assemblée générale du 2 novembre et prendront part aux votes à la seule condition d'être à jour de leur cotisation pour l'année 2004.

Le mot « sophromagnétisme » est désormais une « marque déposée » protégée par l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Pour l'utiliser et avoir la qualité de « sophromagnétiseur », il faut être titulaire du diplôme délivré après avoir suivi « avec succès » deux fois le stage de base en trois week-ends et le stage de Maîtrise Dynamique du Mental. La présente Assemblée Générale étudiera le projet de diplôme pour les formateurs.

L'Assemblée Générale est ouverte à tous :
adhérents titulaires et stagiaires, autres adhérents et sympathisants.

RESTER VIGILANTS ... ET SE DEFENDRE

Dans mes livres, mes conférences, mes articles et mes stages, j'ai eu souvent l'occasion de dénoncer les manœuvres qui tendent à nous porter préjudice.

Les résultats obtenus par le sophromagnétisme en de nombreux domaines a suscité « des vocations » de gens qui sans aucune formation prétendaient pratiquer cette discipline et même l'enseigner. Le fait d'avoir déposé le nom et la méthode à l'i.n.p.i. semble avoir quelque peu freiné ces ardeurs, sans les supprimer totalement. Nous devons rester vigilants... et c'est le rôle de chacun.

D'autre part il arrive que des interprétations orientées créent la confusion entre les magnétiseurs (ainsi que les sophromagnétiseurs) et les guérisseurs ou assimilés. C'est dangereux car notre charte nous place dans le cadre de la légalité de notre pays où il est interdit de soigner et de guérir.

Je profite de ce numéro du « lien » pour vous communiquer les termes d'une circulaire que j'ai reçu le 10 novembre de la direction des « Pages Jaunes » : « Afin de faciliter la recherche sur les annuaires en ligne et pour répondre à la demande de professionnels, Pages Jaunes aménage régulièrement la nomenclature des rubriques. Ainsi les professionnels présents sous la rubrique Magnétiseurs paraîtront désormais sous l'une des rubriques suivantes : Soins hors d'un cadre réglementé – Relaxation. Nous vous proposons de rattacher vos insertions à la rubrique : Soins hors d'un cadre réglementé. »

Je pense qu'il convient de réagir car au téléphone il m'a été répondu que la décision venait de bien plus haut. Magnétiseurs et sophromagnétiseurs n'ont pas à accepter d'être considérés comme exerçant des « soins hors d'un cadre réglementé ».

Nous ne « soignons » pas et nous insistons sur ce fait dans notre Charte. Nous savons que « soigner » est réservé aux seuls médecins titulaires de leur diplôme universitaire. Nous classer après ce mot « hors d'un cadre réglementé » serait nous faire admettre que nous

reconnaissons exercer une « activité illégale » (!) Malgré l'affirmation des « Pages Jaunes » nous serions curieux de savoir combien de professionnels suicidaires lui ont demandé cette qualification ?

Je vous communique la réponse que j'ai adressée aux « Pages Jaunes » et vous invite de vous en inspirer ou de la copier car sans réaction et malgré le contrat signé vous serez annoncé comme exerçant « hors d'un cadre réglementé ».

« Monsieur le directeur de l'agence Pages jaunes, J'ai reçu votre circulaire par laquelle vous m'informez que c'est à la demande de professionnels que vous avez décidé de supprimer la rubrique « magnétiseurs ». Je souhaite connaître le nombre de ces professionnels qui ont formulé une telle demande... si toute fois ils existent Vos nouvelles rubriques ne correspondent en rien à l'activité d'un magnétiseur. Celui-ci ne prodigue pas « des soins » car cette activité est réservée aux seuls médecins titulaires de leur diplôme universitaire. Le magnétiseur se place en aide apportée à ses semblables et en complément à la médecine officielle, seule reconnue par la loi. De plus indiquer que ces « soins » s'exercent hors d'un cadre réglementé c'est lui faire reconnaître « l'illégalité de son activité ». D'autre part « la relaxation » n'est qu'une des nombreuses facettes de mon travail que vous semblez totalement méconnaître.

En conséquence je vous prie de communiquer ma réaction aux autorités qui ont arbitrairement supprimé notre rubrique malgré les contrats préalablement établis et de surseoir à l'application de cette décision. Veuillez me tenir informé de la suite que vous réservez à la présente.

Dans cette attente je vous prie d'agréer mes salutations.

*Charly Samson
Sophromagnétiseur »*

PROMOTION DES SOPHROMAGNETISEURS

Au cours de l'Assemblée Générale vont être étudiés des moyens de promotion pour les sophromagnétiseurs.

Déjà en ce qui concerne le sophromagnétisme, cette promotion existe par les livres et les articles qui paraissent dans des magazines.

Actuellement un nouveau livre vient de paraître aux Editions Trajectoire et un autre sera publié fin 2005. Ils constitueront une trilogie sur le sophromagnétisme.

Je m'efforce de faire connaître la méthode. Il reste à faire connaître ceux qui la pratiquent... et qui désirent

bénéficier d'une promotion.

L'A.D.S. peut offrir deux supports. Il s'agit du bulletin « le Lien » et du site Internet.

Si vous souhaitez y figurer, envoyez ou préparez pour remettre lors de l'A.G., le texte à publier : nom, spécialités en plus du sophromagnétisme, adresse, téléphone et adresse e-mail.

Ces annonces concernent les sophromagnétiseurs qui sont titulaires du diplôme.

C. S.

CONVOCAATION ET ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale du 23 janvier 2005 à Lattes

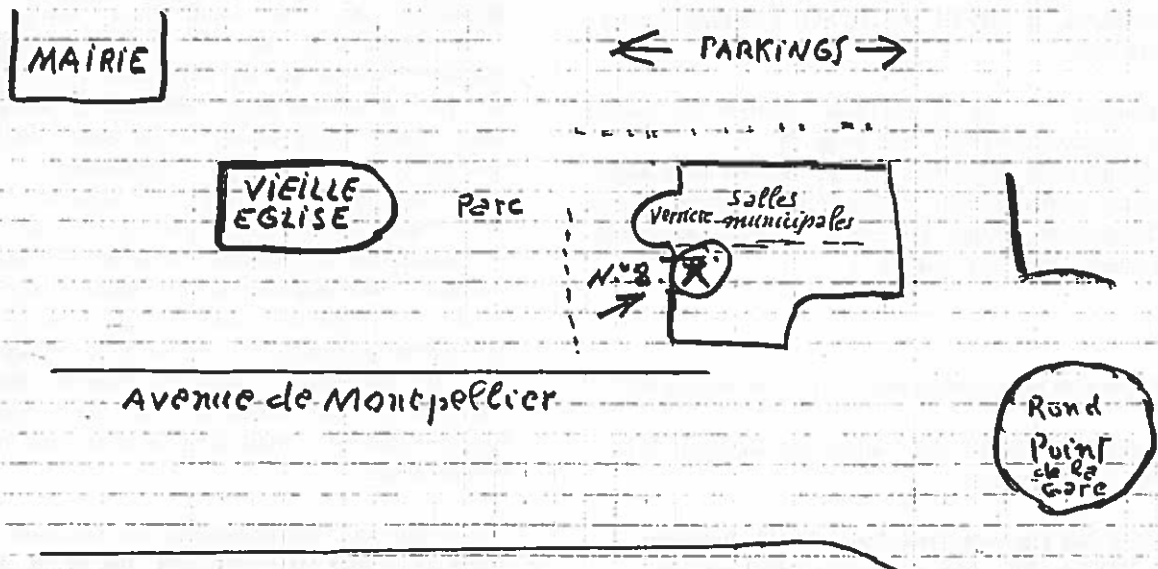
Réception des participants à partir de 9hs.
Ouverture des travaux à 10hs. – Accueil.
Rapport moral et vote.
Rapport financier et vote.
Explications pour élection des membres
du bureau de l'A.D.S.
Examen des candidatures et élections.
Suspension de séance et mise en place
du nouveau bureau.
Organisation pratique du secrétariat.
*Selon l'heure : suite de l'ordre du jour
ou suspension de séance et repas.*

Reprise des travaux à 14h30.
Promotion des sophromagnétiseurs.
Remise des diplômes de sophromagnétiseur.
Précisions sur l'obtention du diplôme.
Projet de diplôme de formateur
pour enseigner le sophromagnétisme.
Mise à jour de la Charte.
Règlement intérieur de l'A.D.S.
Internet – Délégués régionaux –
Cahiers – « Le Lien »
Questions diverses.
Clôture des travaux

*Si le quorum n'est pas atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire,
celle-ci sera suivie immédiatement d'une Assemblée Générale Extraordinaire.*

L'Assemblée Générale a lieu à Lattes dans un bâtiment municipal.
Entrer dans le centre ville de Lattes et se repérer d'après la mairie. (plan ci-dessous)
Dès 9hs vous pourrez éventuellement téléphoner au 06.03.01.84.38.

Salle 08 (à côté de la salle des mariages)
Au rez-de-chaussée du bâtiment municipal
situé près de la vieille église.



L'A.D.S. tient son Assemblée Générale statutaire une fois par an. Les précédentes réunions ont eu lieu à Lattes au début du mois de novembre. Celle de novembre 2003 a pris la décision de reporter au mois de janvier 2005 l'Assemblée Générale de l'année 2004, ceci pour faciliter la mise à jour des comptes en fin d'année civile.

Il faut donc avoir payé (ou payer en début de réunion) les 18 Euros de cotisation pour l'an 2004 pour voter le 25 janvier 2005.

Il convient de préciser que l'A.D.S. n'a que vos cotisations pour ressources et que ses obligations ne cessent de croître...

STAGE DE REVISION

A la demande d'adhérents sophromagnétiseurs désireux de réviser et d'approfondir la méthode, un nouveau stage a été organisé :

« Sophromagnétisme, Symbolisme et Suggestions ».

Pour la deuxième fois, il est proposé à Lattes les 14.15 et 16 janvier 2005, soit le week-end avant notre Assemblée Générale. Il sera animé par Charly Samson avec la participation de Kamina Brochka L'imprimé comportant le programme du stage et le bulletin d'inscription est envoyé sur demande par courrier, téléphone ou e-mail.

AUTRES STAGES PROGRAMMES

MAGNETISME ET SOPHROMAGNETISME à Lattes

11.12.13 mars – 8.9.10 avril – 6.7.8 mai 2005

Stage de base en 3 week-ends.

MAÎTRISE DYNAMIQUE DU MENTAL à Nébias (Aude)

24.25.26 juin 2005

le lundi 27 juin : visite du château de Montségur et exercices. Visite de Rennes-le-Château.

CONNAISSANCE PROFONDE DE SOI à Nébias (Aude)

1.2.3 juillet 2005

Pour ces deux stages à Nébias, il est très important de s'inscrire sans tarder afin de réserver les hébergements.

Il est intéressant de rester éventuellement entre les deux stages afin de profiter du mardi, mercredi et jeudi pour visites dans la région : Carcassonne, Mirepoix, Bugarach, Fauteuil du Diable et autres curiosités du Pays Cathare.

Deux stages sont programmés par l'U.T.P. en février 2005

RADIESTHESIE MEDICALE animé par Guilhem Artz

4.5.6 février 2005 à Lattes.

LES RÊVES par Kamina Brochka et Charly Samson

25.26.27 « De la connaissance de soi à l'avenir révélé »

Travail sur les symboles et leurs interprétations.

Pour les sophromagnétiseurs diplômés ou en cours de formation, un stage de révision de la méthode a lieu à Lattes :

SOPHROMAGNETISME, SYMBOLISME ET SUGGESTIONS.

14.15.16 janvier 2005

Nombre de places limité pour chacun de ces stages.

Stages organisés par l'U.T.P., 9, rue Lapérouse 34970 Lattes.

Prix du Week-end 210€ - Cotisation annuelle à l'UTP : 20€ .

Le dernier livre de Charly Samson

TOUT LE MAGNETISME ET PLUS ENCORE

vient de paraître aux Editions Trajectoire

en vente chez votre libraire ou à défaut à

« La Librairie de l'Inconnu »

84 rue Cherche-Midi 75006 Paris (0825.828.920)

SAVOIR... ET AGIR

Participer à une Assemblée Générale, c'est renforcer les liens qui existent entre adhérents et sympathisants de notre association. Ces rencontres et les travaux de l'assemblée assurent le fonctionnement et l'évolution de l'A.D.S.

Créée au printemps 2000 l'A.D.S. est née du désir de ceux qui avaient suivi les stages de sophromagnétisme de se retrouver et d'échanger leurs expériences. Ils se sont regroupés dans notre association régie par la loi de 1901 pour construire ensemble une organisation répondant à leurs aspirations.

Conscients des difficultés rencontrées en raison de leur dispersion et des nombreuses façons d'exercer le sophromagnétisme, ils ont souhaité réunir ceux qui le pratiquent et ceux qui s'y intéressent. Ainsi se retrouvent avec des professionnels, les nombreuses personnes qui exercent cette activité à titre accessoire ou occasionnellement et celles qui l'utilisent pour leur bien-être personnel.

Conformément aux textes en vigueur, l'association des Sophromagnétiseurs n'est pas un organe directeur, mais l'émanation de ses adhérents dont les buts sont multiples. Le Conseil d'Administration et son bureau assurent le fonctionnement et l'évolution selon les décisions votées lors des assemblées générales. L'ordre du jour ci-joint révèle l'importance des problèmes à résoudre quant au fonctionnement de l'association, à l'évolution et au développement du sophromagnétisme, mais aussi à la défense des adhérents et sympathisants.

Le 23 janvier, vous désignerez par vos votes les membres du Conseil d'Administration et son Bureau qui appliqueront vos décisions et régleront les affaires courantes pendant deux années. Connaître ce fonctionnement n'est pas suffisant ; encore fait-il « agir ». Chacun le peut et le doit selon ses possibilités et sa disponibilité.

Dès maintenant vous pouvez faire acte de candidature et nous en informer. Les bonnes volontés sont toutes les bienvenues ; il y a tant à faire ! Il est évident que les fonctions au sein du C.A. ou de son bureau n'ont aucun caractère honorifique. Elles ne correspondent pas à un quelconque intérêt personnel ; surtout pas à celui d'ajouter un titre sur sa carte de visite...

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SON BUREAU

seront renouvelés en totalité le 23 janvier 2005

au terme de leur mandat de deux ans.

Consultez le site de l'A.D.S.
sur internet :

www.sophromagnetisme.com

pour correspondre par e-mail
utilisez : utp@wanadoo.fr